

## Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux Établissements et Installations ouvertes au public (Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public)

### NOTICE D'ACCESSIBILITE

**TEXTES REGLEMENTAIRES :** Articles R111-19 à R111-19-47 du code de la construction et de l'habitation  
Arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2006 et du 8 décembre 2014  
Décrets n° 2014-1326 et n° 2014-1327 du 5 novembre 2015  
Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014

**CHAMP d'APPLICATION :** R.111.19 du C.C.H. :

Les dispositions sont applicables aux établissements recevant du public et installations ouvertes au public ci-après :

- a) Tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non ;
- b) Les installations ouvertes au public, notamment les espaces publics ou privés qui desservent des établissements recevant du public ou qui sont aménagés en vue de leur utilisation par le public, le mobilier urbain qui y est implanté"

#### **DEFINITION de l'ACCESSIBILITE :**

L'obligation d'accessibilité est définie comme une obligation de résultat.

L'article R.111.19.2 du Code de la construction et de l'Habitation stipule : « *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.* »

**Maître d'ouvrage/gérant/chef d'établissement :** .....

**Adresse des travaux :** .....

**Effectif total de l'établissement :** ..... **E.R.P. de type** ..... de .... ème catégorie

**Descriptif du projet :** .....

**Demande de dérogation :**  OUI  NON

**Agenda d'Accessibilité Programmée :**  OUI  NON

La présente notice a pour but principal de guider le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre dans les dispositions techniques à appliquer pour respecter l'accessibilité. Elle n'est pas limitative. Toutes précisions concernant cette notice peuvent être demandées auprès du Service Communal d'Hygiène et de Sécurité.

La production de ce document, dûment rempli et signé, est indispensable pour tout projet portant sur un E.R.P. ; en cas de non-respect d'une des dispositions relatives à l'accessibilité, une demande de dérogation doit être jointe à la demande.

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES		DESCRIPTION (caractéristiques précises)	
<b>Cheminements Praticables</b>			
<b>Nature du sol : non meuble, non glissant, non réfléchissant, sans obstacle à la roue</b>		Nature matériaux sur cheminement extérieur : Nature matériaux sur cheminement intérieur :	..... ..... ..... .....
<b>Profil en long :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De préférence horizontal et sans ressaut</li> <li>- Pente &lt; 6%</li> <li>- <b>Paliers de repos de 1m40 x 1m20 (hors débattements de portes) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Tous les 10 m si pente <math>\geq</math> 5%</li> <li>o Aux changements de direction</li> <li>o En haut et en bas des plans inclinés</li> <li>o Devant toutes les portes</li> <li>o A l'intérieur de chaque sas</li> </ul> </li> </ul>		Hauteur de la dénivellation : Pourcentage de la pente : Longueur de la pente : Nombre de paliers : Dimensions :	..... ..... ..... ..... .....x.....m .....x.....m .....x.....m .....x.....m .....x.....m
<b>Rampe amovible respectant les caractéristiques dimensionnelles énoncées ci-avant</b>			OUI      NON
<b>Moyens de préhension :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garde-corps si rupture de niveau <math>&gt;</math> 0m40</li> <li>- Main-courante (ou garde-corps) si pente <math>&gt;</math> 4%</li> <li>- Bordure guide-roues le long d'une pente</li> </ul>		Nature des moyens de préhension installés :	..... ..... ..... .....
<b>Ressauts admissibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>\leq</math> 2 cm à bords arrondis ou à chanfreins</li> <li>- 4 cm si chanfrein à 1 pour 3 (le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33%)</li> </ul>		Nombre de ressauts : Localisation :  Hauteur des ressauts : Nature des chanfreins :	..... ..... ..... ..... .....
<b>Profil en travers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dévers <math>\leq</math> 3%</li> </ul>		Pourcentage des dévers :	.....
<b>Largeur des cheminements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1m20</li> <li>- Rétrécissement ponctuel compris entre 0m90 et 1m20</li> </ul>		Largeur des cheminements extérieurs : Largeur des cheminements intérieurs : Largeur des rétrécissements ponctuels :	..... ..... ..... .....
<b>Largeur des portes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux recevant plus de 100 personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Largeur utile de passage 1m20 dont 1 ventail de 0m80 (soit largeur utile de passage : 0m77)</li> </ul> </li> <li>- Locaux recevant moins de 100 personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 0m80 (largeur utile de passage : 0m77)</li> </ul> </li> </ul>		Portes concernées : Largeur totale de la porte : Dimension des ventaux :  Portes concernées : Dimension de la porte : Largeur utile de passage :	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>Divers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trous ou fentes dans le sol : diamètre ou largeur <math>&lt;</math> 2 cm</li> <li>- Grilles perpendiculaires aux cheminements</li> <li>- Bornes et poteaux détectables par un aveugle</li> </ul>		Nature des trous ou fentes :  Largeur des fentes :	..... ..... ..... ..... .....

Circulations Verticales			
<b>Ascenseurs :</b>			
- <b>Obligatoire si :</b>		Nombre d'ascenseur : Effectif du sous-sol : Effectif des étages : Prestations non offertes en rez-de-chaussée :	..... ..... ..... ..... .....
o Plus de 50 personnes en sous-sol ou en étage		Largeur de la porte :	..... ..... ..... ..... .....
o Moins de 50 personnes mais prestation non offerte en rez-de-chaussée		Nombre de faces de service : Largeur intérieure : Profondeur intérieure :	..... ..... ..... ..... .....
- <b>Portes coulissantes d'une largeur de passage de 0m80</b>		Positionnement des commandes :	..... ..... ..... ..... .....
- <b>Dimensions intérieures (face à chacune des portes de service)</b>		Dimension des sas :	..... ..... ..... ..... .....
o 1m00 (parallèlement à la porte)			
o 1m30 (perpendiculairement)			
- <b>Hauteur commandes entre 0m90 et 1m30 et à 0m40 mini du coin cabine</b>			
- <b>Sas d'accès de 1m40 x largeur cheminement (hors débattement des portes)</b>			
<b>Escaliers :</b>			
- <b>Largeur minimale entre mains-courantes : 1m00</b>		Largeur des escaliers : Hauteur des marches : Largeur du giron : Hauteur des mains-courantes :	..... ..... ..... ..... .....
- <b>Hauteur des marches : ≤ 17 cm</b>			
- <b>Largeur du giron : ≥ 28 cm</b>			
- <b>Hauteur mains-courantes comprise entre 0m80 et 1m00</b>			
- <b>Prolongement de la main courante au-delà de la 1ère et de la dernière marche</b>			
- <b>Nez-de-marche contrastés et non glissants</b>			
- <b>Première et dernière marche contrastées</b>			
Parc de stationnement automobile (si dépendant de l'ERP)			
- <b>2% du nombre total de places prévues pour le public</b>		Nombre total de places :	.....
- <b>Dimensions minimales 3m30 x 5m00</b>		Nombre de places adaptées :	.....
- <b>Signalisation</b>		Signalisation horizontale : Signalisation verticale	..... .....
Cabinets d'aisances (si prévus pour le public)			
- <b>1 cabinet d'aisance adapté par niveau accessible (situé, si possible, au même emplacement que les autres si regroupés)</b>		Nombre de niveau accessible : Nombre de sanitaire adapté : Nombre de sanitaire adapté : Dimension espace latéral libre :	..... ..... ..... .....
- <b>Espace latéral libre de 0m80 x 1m30 à côté de la cuvette (hors tout obstacle et débattement de portes)</b>		Dimension du sas d'entrée :	..... ..... .....
- <b>Aire de rotation de 1m50 de diamètre, hors débattement de portes, si sas d'accès</b>		Hauteur cuvette :	..... ..... .....
- <b>Hauteur cuvette entre 0m45 et 0m50 (abattant inclus)</b>		Hauteur barre d'appui :	..... ..... .....
- <b>Hauteur barre d'appui horizontale entre 0m70 et 0m80</b>			
- <b>Lavabo :</b>		Largeur lavabo : Hauteur lavabo : Profondeur lavabo : Hauteur miroir :	..... ..... ..... .....
o Largeur : 0m60			
o Hauteur bord inférieur : 0m70			
o Profondeur : 0m30			
- <b>Hauteur miroir (bas) : 1m05</b>		Hauteur lave-mains : Hauteur des éléments divers :	..... .....
- <b>Lave-mains :</b>			
o Hauteur plan supérieur ≤ 0m85			
- <b>Autres dispositifs (porte-savons, séchoirs, chasse d'eau) &lt; 1m30</b>			

Fait à .....

Le.....

### Signature